

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 3 Novembre 2014

Au milieu du gué



Depuis Janvier dernier, un certain nombre de points ont été clarifiés quant à l'avenir du service public d'orientation de l'éducation nationale et du statut des personnels. Plusieurs décisions importantes ont été actées par la loi et dans le GT 14 par le cabinet du MEN.

3 Novembre 2014

Il faut désormais les concrétiser : concrétiser les missions dans une circulaire nationale, concrétiser l'engagement du MEN de ne plus autoriser de fermeture de CIO d'état et de faire respecter strictement l'avis du conseil constitutionnel en cas de désengagement des Conseils généraux, concrétiser les modalités futures de recrutement avec des intitulés de spécialités qui respectent les missions, concrétiser enfin la promesse d'accès à la hors classe pour les Co-Psy et de nouvelle échelle pour les DCIO.

Sommaire :

- *Concrétiser !*
- *GT 14: Encore un effort*
- *SPRO: Accord cadre et convention type*
- *Action*

Ces premières avancées n'ont pas été obtenues sans efforts. Les actions impulsées par le SNES dans les académies et au niveau national ont fortement pesé dans ces évolutions. Mais rien n'est définitivement acquis !

Il faut maintenir la pression pour que tout ceci se traduise rapidement par des améliorations tant du point de vue de la conception de notre métier, que sur le plan du maintien de l'ensemble du réseau des CIO. En effet, nous ne pouvons nous contenter d'un "recentrage" du service public d'orientation de l'éducation nationale sur ses seuls CIO d'état ! Le ministère doit établir un plan de reprise progressive de l'ensemble es CIO départementaux..

La FSU dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 22 Novembre prend des initiatives sur les principales questions éducatives en donnant la parole aux collègues et en intervenant auprès des élus.

La question du maintien des CIO comme services publics de proximité en est une ! Le 22 Novembre, participez nombreux ! <http://fsu.fr/Du-17-au-22-novembre-la-FSU-donne.html>



Le 22 Novembre
Rassemblement sur l'esplanade des Invalides à 11h
Meeting à la maison de la chimie de 13h à 15h.

GT 14 : Encore un effort !

Lors de la réunion du 15 Octobre, une nouvelle fiche sur les propositions de recrutement et de formation des futurs Conseillers d'orientation-psychologues et psychologues scolaires a été discutée.

Le SNES et la FSU avaient fait parvenir leurs observations et propositions d'amendements ;

<http://www.snes.edu/Groupe-de-Travail-ministeriel-du.html>

- La question de l'intitulé des spécialités proposées au choix des candidats rabattait les fonctions des Co-Psy sur **un conseil en orientation lié à l'insertion professionnelle**, découplé de ce qui en fait son efficacité et sa pertinence : son articulation avec la psychologie du développement et de l'éducation.
- Les champs de compétence entre premier et second degré étaient présentés de manière très ambiguë, laissant entendre que les psychologues scolaires pouvaient intervenir en 6^{ème} voire au-delà de « leur sphère stricte d'intervention ».
- La spécialité ne faisait l'objet que d'une validation par un jury de qualification professionnelle sans mention d'une certification précise
- Les possibilités d'accès à la formation pour les enseignants ou étudiants en possession de la seule licence de psychologie n'étaient pas évoquées.

Lors du GT le SNES et la FSU ont porté avec détermination leurs propositions d'amendements face à L'UNSA qui voulait que le texte permette la mise en œuvre, à terme, du « psychologue du socle » jusqu'en 3^{ème}, et face au SGEN satisfait de l'appellation proposée par le MEN pour la spécialité: « psychologie du conseil en orientation et de l'insertion professionnelle ».

Le SNES a été entendu sur plusieurs points :

- La formulation finalement retenue dans la fiche communiquée le 27 Octobre, respecte les champs de compétence entre premier et second degré.** Elle reprend celle qui est déjà utilisée dans la fiche de mission des psychologues scolaires, et axe le travail sur « la liaison et la coordination » entre les uns et les autres. C'est déjà ce qui se fait aujourd'hui. Il faut l'officialiser
- Notre demande d'une certification spécifique pour les deux métiers afin d'éviter une gestion indifférenciée des postes a été entendue.** Le MEN propose que l'année de stage consacrée à la spécialisation soit validée par un certificat d'aptitude aux fonctions de Co-Psy ou de psychologue des écoles.

Par contre des difficultés demeurent.

L'intitulé de la spécialité : Contrairement à ce que prétendent certains, le problème n'est pas le conseil, mais bien son ancrage dans la psychologie et en particulier, ses liens avec la psychologie du développement et de l'éducation. Sans compter que le « conseil en orientation » n'épuise pas la totalité de la psychologie de l'orientation. Pour reprendre l'ensemble des dimensions de notre métier, précisées dans la fiche N°2, il faut que ces trois champs de références théoriques apparaissent car ils indiquent ce qui est attendu des professionnels et détermineront ensuite les contenus de formation. C'est pourquoi le SNES demande comme intitulé : « Psychologie du développement, de l'éducation et de l'orientation ou « Psychologie du développement, de l'éducation, et du conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Si nous avons obtenu, la suppression de la référence à l'insertion professionnelle, la formulation actuelle fait l'impasse sur l'éducation, ce qui nie notre contribution à la réussite, l'aide à l'adaptation et l'observation continue, pourtant présentes dans notre statut.

Pour la FSU, il est très important que le conseil ne puisse être réduit à un conseil « hors sol », défini par des protocoles et des procédures à suivre, comme c'est déjà le cas à Pôle emploi ! Ce que les opérateurs de l'emploi et de l'insertion appellent « conseil » est une succession d'opérations linéaires à respecter pour « l'information, le conseil et l'accompagnement » instrumentées par une batterie d'outils numériques censés répondre à toutes les situations.

D'ailleurs, les « cabinets conseils » embauchés par les Régions pour tenter d'homogénéiser les pratiques des « conseillers », ne proposent pas autre chose. (cf Bretagne et Centre)

Si l'on veut que notre métier contribue au développement le plus harmonieux possible des adolescents, à leur réussite et à l'ouverture vers des projets ambitieux et émancipateurs, il est indispensable que nous puissions en tant que psychologues contribuer à la création des conditions qui facilitent ce développement. Dans le contexte, pour la FSU ces précisions sont essentielles. C'est ce qui fait notre spécificité dans le champ de l'orientation.

-L'accès aux concours pour les enseignants titulaires d'une seule licence de psychologie ou pour les étudiants : Cette proposition n'était pas abordée dans la fiche soumise le 15 Octobre. Dans celle du 27, la formulation retenue ne peut convenir car elle laisse entendre que le M2 de Psychologie ne serait pas indispensable pour se présenter au concours. Il faut que les dispositions prises permettent une préparation rémunérée pour tous, sous forme de congés formation et de pré-recrutement pour les étudiants.

La suite des discussions doit porter sur des questions d'organisation hiérarchique, d'obligations de service, de structuration des différents grades : Classe normale, hors classe et 3^{ème} Grade pour les Directeurs de CIO.

Parallèlement le SNES demande une rencontre rapide sur la question des CIO avec communication de l'état des lieux réalisé par le MEN et envoi aux recteurs de consignes strictes rappelant les engagements du MEN

SPRO: Accord cadre et projet de convention-type

La FSU et le SNES étaient porteurs d'une demande d'encadrement national de la mise en place du SPRO dans les académies. Rappelons que les CIO, en tant que services de l'état, ne font pas partie du SPRO mais peuvent y contribuer dans des proportions définies par une convention signée entre le Recteur, le Préfet et le président de Région, conformément aux principes de l'accord cadre.

Ces conventions devraient être signées dans toutes les régions à partir de Janvier 2015, mais dès aujourd'hui certaines régions s'en emparent et les présentent au CREFOP (cf Bretagne).

Le projet de convention type pose toujours plusieurs problèmes:

la volonté, non conforme à la loi, de confondre les publics et les champs de compétence Etat/Région et d'imposer une gouvernance régionale à toutes les structures, la tentative de définir au lieu d'objectifs communs, des sortes de « référentiels d'activité » que tous les membres du SPRO devraient appliquer, la persistance à vouloir nous « professionnaliser » et nous inciter fortement à mutualiser nos outils avec ceux des autres opérateurs du SPRO.

Il faudra être offensif dans chaque académie pour ne pas laisser entraîner les CIO sur d'autres terrains que leurs missions en leur imposant d'autres manières de travailler et d'autres conditions de travail.

Action

La fonction publique est de nouveau dans le collimateur.

Plusieurs rapports ou déclarations envisagent de remettre en cause le statut des fonctionnaires. L'emploi public est également en ligne de mire, suspecté d'aggraver le déficit, alors qu'il est une des conditions du maintien de services publics de proximité, performants répondant aux besoins de la population.

La priorité à l'éducation se traduit pourtant par la chasse aux moindres économies dans les rectorats avec pour conséquence un acharnement sur les CIO. Certains rectorats qui avaient espéré dans la mise en place du SPRO pour se débarrasser de leur financement ont du mal à prendre en compte les engagements du MEN.



La semaine du 17 au 22 Novembre, exprimez vous, dans votre académie sur la situation des CIO , en direction des élus, de la presse et des parents.

Le 22 Novembre, soignez nombreux au rassemblement organisé par la FSU à Paris, pour faire entendre vos témoignages.

Elections professionnelles Du 27 novembre au 4 décembre

Cette année, plus encore qu'en 2011, les enjeux de ces votes seront déterminants. non seulement pour la désignation d'élus du personnel ayant à cœur de défendre les situations de chaque collègue, pour sa mutation, pour sa carrière, mais également pour pouvoir concrétiser les discussions du GT 14 par des avancées réelles en termes de réaffirmation du réseau des CIO, de reconnaissance de notre métier , d'améliorations des rémunérations et des conditions de travail.

Comme au dernier scrutin, le vote est électronique.

N'attendez pas le dernier moment pour activer votre compte électeur sur le site du MEN et vérifier que vous êtes bien inscrit (e) sur les listes électorales..

Vous aurez besoin de votre adresse professionnelle académique. pensez à l'activer si vous ne l'utilisez pas régulièrement.

Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

JE VOTE

